

AVIS DE COURSE VOILE LEGERE 2021-2024

Interligue Europe & Finn "Mémorial Didier Poissant"

Samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre 2022 à Arcachon

Autorité Organisatrice : **Cercle de la Voile d'Arcachon**
Grade : 5A

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrent(e)s et aux accompagnateurs) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention (NP) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (1a).

I RÈGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024)*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 2.2 L'épreuve est ouverte à
 - Tous les bateaux de la classe Europe.
 - Tous les bateaux de la classe Finn.
- 2.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire par internet à l'adresse suivante :
<https://app.joinly.com/app/member/web-site/6315cd168cd591000692124d/interligue-Europe-2022>
- 2.4 Documents exigibles à l'inscription :
 - La licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » valide.
 - une autorisation parentale dûment remplie pour les mineurs,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

3 DROITS A PAYER

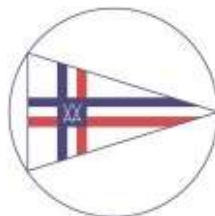
3.1 Les droits sont les suivants

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 25/09	Droits après le 26/09
Europe	40 €	60 €
Finn	40 €	60 €

3.2 Fin des inscriptions le **30/09 à 23h59**.

CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON

Centre nautique Pierre Mallet - Port de plaisance - 33120 Arcachon
Tél. 05 56 83 05 92 - www.voile-arcachon.org - contact@voile-arcachon.org



- 3.3 Le repas coureur du samedi soir est inclus dans les droits d'inscription, il se déroulera au restaurant « Le transat » situé au-dessus du club. Lors de l'inscription, les accompagnateurs auront la possibilité de réserver leur repas au prix de **20 €**.

4 PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription :
- Samedi 1^{er} octobre de 8h30 à 11h30
- 4.2 Briefings coureurs :
- Samedi 1^{er} octobre à 12h00
- 4.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 1 ^{er} octobre	13 h 30	Toutes classes
Dimanche 2 octobre	10 h 30	Toutes classes

- 4.4 Dimanche 2 octobre, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16 heures**.

5 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC et les annexes éventuelles seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.voile-arcachon.fr/agenda-du-regatier/interligue-europe-memorial-didier-poissant-finn/>

6 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construits.
L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe Zone de course.

7 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 s'applique.

8 CLASSEMENT

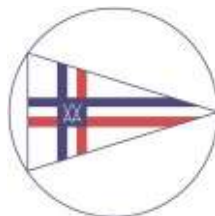
- 8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 8.2 a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses à l'exclusion de sa plus mauvaise.

9 [DP] COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10 PROTECTION DES DONNÉES

- 10.1 Droit à l'image et à l'apparence :
- En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'autorité organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 10.2 Utilisation des données personnelles des participants
- En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.



11 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12 PRIX

Les prix seront distribués dès que possible et au plus tard le dimanche 2 octobre à 17 h 00.

13 DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COVID-19

14.1 Chaque participant sera tenu de respecter la réglementation sanitaire du moment.

14.2 Chaque participant doit être conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

14.3 Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement informer l'autorité organisatrice et se retirer de la course.

15 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le secrétariat :

contact@voile-arcachon.org / 05.56.83.05.92

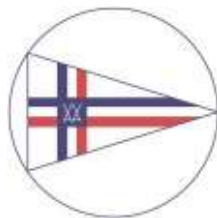
Camping-car possible sur site. Les places étant limitées, il faut contacter le club préalablement.

Météo à Arcachon : <https://www.voile-arcachon.fr/meteo-a-arcachon/>

Carte marine : <https://bit.ly/3Buxn7D>

Horaires des marées

Jour	Pleine mer	Basse mer	Coefficient
Samedi 1 ^{er} octobre	9h33	15 h 39	72
Dimanche 2 octobre	10h24	16 h 28	58



Annexe - Zones de course



Annexe - Plan du site

